

«L'ANNÉE JUDICIAIRE 2011-2012 MARQUÉE PAR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION...»

# L'autosatisfecit du gouvernement

«L'année judiciaire 2011-2012 marquée par la lutte contre la corruption et l'autonomie de la justice.» Cette appréciation, à peine croyable, émane du gouvernement, du ministère de la Justice plus précisément. Cette déclaration qui n'a pas pris la forme d'un communiqué officiel, c'eût été trop osé, a été faite via une dépêche de l'agence gouvernementale d'information Algérie presse service (APS), datée du 29 décembre 2012 et qui n'a été reprise par aucun autre média.

Première phase du document : «La lutte contre la corruption et l'autonomie de la justice ont été au centre des priorités de l'Etat algérien durant l'année judiciaire 2011-2012, caractérisée également par la prise en charge par le ministère de tutelle, de la loi sur les avocats.»

Cette dernière est pourtant très largement contestée par les avocats. La suite : «Ainsi, une importance particulière a été accordée à la lutte

contre la corruption à travers la création en décembre 2011 de l'Office central de répression de la corruption chargé d'enquêter sur les crimes liés à la corruption.» Faux : l'office en question a été créé en août 2010, suite à un amendement, par voie d'ordonnance (donc sans débat au Parlement), de la loi du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption. Décembre 2011 correspond à la publication du

décret présidentiel portant composition et fonctionnement de cet office. Autre erreur : «Cette instance est chargée de présenter un rapport annuel sur l'état de la prévention de la corruption dans le pays et élabore les politiques idoines pour endiguer le phénomène.»

C'est l'Organe de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLCC, dont on n'entend plus parler) qui est légalement tenu de présenter un tel rapport ; l'Office central de répression de la corruption (OCRC) n'élabore qu'un rapport annuel d'activités qui est remis au ministre des Finances. Autre ineptie et énorme confusion : « Créé en vertu de la loi relative à la prévention et à la lutte contre la corruption de mars 2006, cet organe est entré en

fonction dès 2010 avec la désignation de ses membres en vertu d'un décret présidentiel.» La dépêche de l'APS n'évoque que l'OCRC, et visiblement elle ne fait pas la différence avec l'ONPLCC qui n'est à aucun moment cité. C'est l'ONPLCC qui a vu ses membres désignés en décembre 2010. Mais il est vrai que la confusion est presque totale concernant les créations, les missions et la composition de ces deux institutions, tant la communication gouvernementale à ce sujet a été désastreuse. De là, à ce que cela transparaisse dans un communiqué quasi officiel, c'est presque à entretenir le mélange des genres.

On a même «inventé» une autre appellation, citée même par des officiels, reprise par les médias, qui ont

été induits en erreur : «Commission nationale de lutte contre la corruption» ! La confusion est telle que même dans la «lettre économique» d'une ambassade européenne en Algérie, le président de l'ONPLCC a été cité comme président de l'OCRC.

Il est temps que le gouvernement, pour peu qu'il en ait la volonté politique, fasse quelques efforts pour apporter les clarifications nécessaires sur l'ensemble du dispositif législatif et réglementaire relatif à la prévention et à la lutte contre la corruption. Quant à la mise en chantier de ce dispositif et à son application sur le terrain, c'est un autre débat. Et que l'on ne s'étonne pas que l'Algérie figure dans le classement des pays les plus corrompus au monde.

Djilali Hadjadj

## Le Qatar chargé par l'ONU du recouvrement des avoirs détournés par les dictateurs arabes

La question des «Bien mal acquis» par les chefs d'Etat arabes est à l'ordre du jour ! Et Washington veut restituer aux Arabes les avoirs spoliés par leurs dictateurs. Le ministre américain de la Justice avait déclaré en septembre dernier à Doha la volonté des Etats-Unis de coopérer avec les gouvernements issus des révoltes arabes afin de leur permettre de récupérer les avoirs dont leurs pays ont été spoliés par les dictateurs déchués. Les Etats-Unis vont «nommer deux nouveaux procureurs au sein du ministère de la Justice pour qu'ils travaillent exclusivement (...) sur le recouvrement des avoirs et sur les questions d'entraides mutuelles», a-t-il déclaré. Il a précisé que l'un de ces deux procureurs — celui spécifiquement

chargé du travail de recouvrement des avoirs — serait basé dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Le second officiera depuis Washington. «Nous sommes déterminés à coopérer et à mettre à disposition des outils et des stratégies innovantes afin de s'opposer aux régimes corrompus qui exploitent les ressources (de leurs pays) pour leur bénéfice personnel», a estimé ce responsable américain lors d'un forum. Les sommes en jeu s'élèvent à «des milliards» de dollars, a de son côté rappelé le procureur général du Qatar, indiquant que le Centre international anti-corruption de l'ONU basé à Doha serait mis à contribution. Jusque-là, rien de bien extraordinaire : ce sont des déclarations, est-ce que les actes

suiront ? Mais où cela tourne au gag, c'est quand nous apprenons que ce même procureur du Qatar ait été nommé «Avocat spécial des Nations unies» pour le recouvrement des biens mal acquis par les dictateurs arabes ! De qui se moque-t-on ? D'ailleurs la méthode qu'il compte utiliser en dit long sur ce qui s'apparente à un gag. «La voie qui a été choisie est celle de la transaction, explique une source à Doha familière du dossier. Cela suppose que, en échange d'une restitution des biens spoliés, les nouveaux régimes lèvent les poursuites engagées et permettent aux personnes jusque-là recherchées de voyager à nouveau, voire de revenir dans leur pays.»

D. H.

## BANQUE MONDIALE

### Peu de transparence des politiques

Moins de la moitié des Etats du globe obligent agents publics et dirigeants politiques à déclarer publiquement leurs avoirs et intérêts financiers, a déploré la Banque mondiale (BM), appelant à plus de «transparence» pour lutter contre la corruption. «La transparence financière de la part des responsables publics (...) permet de prévenir la corruption, de lancer des investigations et de prendre des sanctions», a affirmé la BM dans un communiqué.

«Cela donne également aux citoyens les informations dont ils ont besoin pour juger l'action de leurs dirigeants», a ajouté l'institution de Washington. Selon les données compilées par la Banque mondiale

auprès de 176 pays, les déclarations de patrimoine ne sont accessibles au public que dans 43% des Etats du globe. Près de 80% des Etats disposent bien de législations sur la transparence financière, mais seuls 36% d'entre eux vérifient systématiquement la présence d'«incohérences» ou d'«irrégularités» dans le patrimoine des responsables publics, assure la Banque mondiale.

«La publication des actifs financiers complique la tâche de dirigeants corrompus qui tenteraient de dissimuler leurs activités délictueuses ou leurs richesses mal acquises», a estimé un responsable de la Banque mondiale cité dans le communiqué.

### A nos lecteurs

Le «Soir corruption» du lundi 31 décembre 2012 n'est pas paru pour des raisons liées à l'abondance de matière.

Toutes nos excuses à nos lecteurs.

## Gouverner avec transparence ou l'«OpenUP !»

Ouvrir au public les données dont dispose un gouvernement pour que les citoyens regardent comment il gère ses budgets, oriente ses choix, est désormais possible avec la numérisation des données. Pour la première fois, les hautes technologies aidant, assistées d'internet, n'importe quel citoyen peut savoir comment il est gouverné. Or, nous en sommes loin. La mise à disposition des données publiques demeure opaque dans bien des domaines. Mais cela change. A grande allure. Et c'est une révolution démocratique. C'est ce que voulaient montrer les journées «OpenUP !», organisées à Londres les 13 et 14 novembre, qui ont suscité pas moins de 4,5 millions de tweets. L'événement est parrainé par le gouvernement anglais et la Omi-

dyar Foundation (fondée par le patron philanthrope d'eBay). On y croise aussi bien Tim Berners-Lee, le génial créateur du Web, David Rowan, le rédacteur en chef de *Wired* (revue high-tech), et *Rikin Gandhi*, de *Digital Green* (films popularisant l'économie verte en Asie), que la secrétaire d'Etat au développement international du gouvernement Cameron, Justine Greening. Des représentants des associations Global Integrity et mySociety, et beaucoup d'autres venus du Ghana, du Nigeria, d'Inde et de pays arabes ont présenté leurs projets.

Pour en savoir plus : le site de Tim Berners-Lee : [www.webfoundation.org](http://www.webfoundation.org) ; et le site de «Global Integrity» : [www.globalintegrity.org](http://www.globalintegrity.org)

### LA PRÉSIDENTE DU BRÉSIL :

## «Je ne tolère pas la corruption dans mon gouvernement»

Elle s'appelle Dilma Rousseff et vient du Brésil. Un de ses principaux combats : lutter contre la corruption. Economiste de formation, M<sup>me</sup> Dilma Rousseff, candidate du Parti des travailleurs est devenue dimanche 31 octobre 2010 la première femme élue à la tête du Brésil, le plus grand pays d'Amérique du Sud. Quels sont ses vœux pour 2013 ? «Comme tous les Brésiliens, je suis optimiste. Je suis pleinement consciente des défis auxquels notre pays doit faire face en raison de la crise économique mondiale», a-t-elle dit. «Je sais aussi que les moments de crise peuvent être transformés en grandes opportunités.» «Notre recette pour rendre le Brésil plus fort est d'investir pour réduire la pauvreté, aider chacun à acquérir son logement, trouver un emploi, s'éduquer et améliorer nos infrastructures et la compétitivité de nos entreprises», a-t-elle ajouté. La première année de son mandat est notamment marquée par plusieurs scandales, en particulier de corruption, qui conduisent quatre membres de son gouvernement à démissionner entre mai et août 2011, dont le ministre de l'Environnement pour avoir refusé de donner son aval au projet de construction d'un barrage, contre la volonté de Dilma Rousseff. Lors d'une visite officielle en France, il y a deux semaines, un journaliste lui posa la question suivante : le Brésil parvient-il à endiguer la corruption ? «Ce fléau touche tous les pays, a-t-elle dit au journal *le Monde*. Ce ne sont pas les personnes qui doivent être vertueuses, mais les institutions. La société doit avoir accès à toutes les données gouvernementales. Tous ceux qui utilisent des fonds publics doivent rendre des comptes. Sinon, la corruption sévit. Il faut être volontariste. Grâce aux nouvelles technologies, le Brésil a créé un «Portail de la transparence», qui enregistre toutes les dépenses publiques, le jour même.» Et d'ajouter : «Je ne tolère pas la corruption, et mon gouvernement non plus. S'il y a des soupçons fondés, la personne doit partir. Bien entendu, il



Photo : D.R.

ne faut pas confondre ces investigations et la chasse aux sorcières propre aux régimes autoritaires ou d'exception. Pour être candidats à une élection, les Brésiliens doivent se conformer à la loi du casier judiciaire vierge («ficha limpa»), ils ne peuvent avoir

été condamnés. Le ministère public est indépendant, la police fédérale enquête, arrête et sanctionne » !

Ces propos ont le mérite de la clarté et sont suivis d'actes concrets sur le terrain. En novembre dernier, s'est tenue au Brésil la 15<sup>e</sup> Conférence mondiale de lutte contre la corruption. Dilma Rousseff, dans son discours d'inauguration, a notamment déclaré : «Toutes les actions favorables à la transparence sont essentielles. Même lorsqu'il y a des exagérations, le bruit de la presse libre est toujours préférable au silence des cimetières des dictatures.»

D. H.

### MARCHÉS PUBLICS

#### Encore un nouveau code...

Le Conseil des ministres du 26 décembre 2012 a examiné et adopté un décret présidentiel modifiant et complétant le décret présidentiel n° 10-236 du 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics. Les facilitations procédurales apportées par ce projet de texte permettront aux dirigeants d'entreprises publiques économiques d'évoluer dans un environnement favorable et de mieux assurer les charges qui leur incombent avec un maximum de garanties d'efficacité.

#### ...Et encore du «gré à gré» !

Le même Conseil des ministres a entendu une communication et donné son accord pour la conclusion d'un marché de gré à gré simple entre l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (Anesrif) et le groupement constitué d'entreprises et de bureaux d'études publics (Cosider TP/chef de file, Infrarail, Cosider OA, Sapt et Seror) pour la réalisation du tronçon ferroviaire de 40 km Boughezoul - Ksar El-Boukhari de la nouvelle ligne électrifiée reliant Djelfa à la rocade Nord.

